



Syndicat Emeraude.fr



VOIR SUR LA CARTE
([HTTPS://WWW.SYNDICAT-EMERAUDE.FR/ANNUAIRE-DES-EQUIPEMENTS/CARTE](https://www.syndicat-emeraude.fr/annuaire-des-equipements/carte))

DÉCHÈTERIES

Déchèterie du Plessis-Bouchard

L'accès à l'Eco-Site du Plessis-Bouchard est réservé aux particuliers résidant dans l'une des 17 communes du Syndicat.

ANDILLY, DEUIL - LA BARRE, EAUBONNE, ENGHEN-LES-BAINS, ERMONT, FRANCONVILLE, GROSLAY, LE PLESSIS-BOUCHARD, MARGENCY, MONTMAGNY, MONTMORENCY, MONTIGNY-LES-CORMEILLES, MONTLIGNON, SANNOIS, SAINT-GRATIEN, SAINT-PRIX, SOISY-SOUS-MONTMORENCY

 [12 rue Marcel Dassault
95130 Le Plessis Bouchard \(http://maps.google.com/maps?q=12%20rue%20Marcel%20Dassault+95130+Le%20Plessis%20Bouchard\)](http://maps.google.com/maps?q=12%20rue%20Marcel%20Dassault+95130+Le%20Plessis%20Bouchard)

 [01 34 11 92 92](tel:0134119292)

 [Facebook
ook
\(https://www.facebook.com/Syndicat-Emeraude-593396860802593/\)](https://www.facebook.com/Syndicat-Emeraude-593396860802593/)

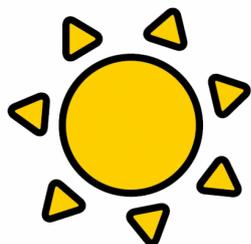
 [Instagram
ram
\(https://www.instagram.com/syndicat-emeraude/?hl=fr\)](https://www.instagram.com/syndicat-emeraude/)

 Fermetures exceptionnelles les 1er janvier, 1er mai et 25 décembre



URL de la page: <https://www.syndicat-emeraude.fr/annuaire-des-equipements/decheterie-du-plessis-bouchard>

HORAIRES DÉCHÈTERIE



DU LUNDI AU DIMANCHE

10:00 - 19:00

1ER AVRIL - 30 SEPTEMBRE



LUNDI AU DIMANCHE

10:00 - 18:00

1ER OCTOBRE - 31 MARS



Droit d'accès

Les gardiens de l'éco-site sont chargés de vérifier 3 pièces :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Carte grise du véhicule personnel



Bois

Détails des déchets en bois

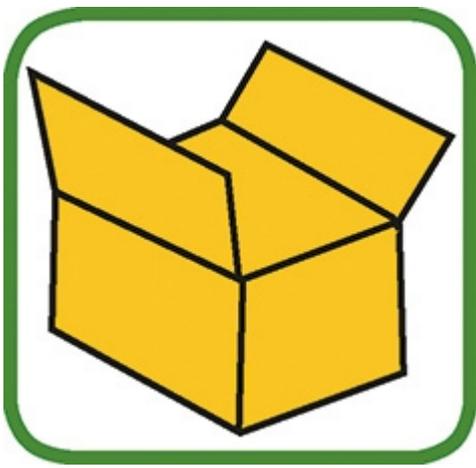


Déchets autorisés

- › Bois de charpente
- › Cagettes
- › Contreplaqué
- › Mobilier en bois
- › Palettes
- › Planches
- › Portes

Déchets interdits

- › Branchages
- › Mobiliers extérieurs
- › Traverses de chemin de fer



Cartons

Détails des déchets cartons



Les cartons doivent être propres, pliés et aplatis.

Déchets interdits

- › Plastiques
- › Papiers
- › Cartons souillés



Déchets dangereux

Déchets acceptés

- › Ampoules
- › Batteries
- › Colles
- › Huiles de vidange
- › Huiles alimentaire (minérale et végétale)
- › Insecticides
- › Lampes à basse consommation
- › Piles
- › Peinture
- › Pesticides
- › Radiographies
- › Solvants
- › Tubes fluorescents
- › Vernis

Déchets interdits

- › Bouteilles de gaz
- › Déchets d'activités de soin à risque infectieux (seringues)
- › Autres liquides que les huiles



Équipements électriques et électroniques (DEEE)

Détails des déchets électriques et électroniques



- › Ballons d'eau chaude
- › Écrans d'ordinateurs
- › Électroménagers
- › Cafetières
- › Claviers
- › Congélateurs
- › Fers à repasser
- › Machines à laver
- › Petits appareils électriques
- › Réfrigérateurs
- › Souris d'ordinateurs
- › Télécommandes
- › Téléviseurs
- › Tondeuses à gazon



Encombrants

Détails des déchets encombrants



Déchets acceptés



Déchets volumineux inférieurs à 2 mètres
Les déchets supérieurs à 2 mètres seront interdits.

- > Bâches en plastique
- > Literie
- > Matelas
- > Meubles
- > Mobilier extérieur
- > Rangements
- > Polystyrène

Déchets interdits

- › Cartons
- › Éléments de décoration
- › Éviers
- › Lavabo
- › Fenêtres
- › Portes



Ferraille

Détails des déchets en ferraille



Déchets acceptés

- › Tous types de métaux

Déchets interdits

- › DEEE contenant des métaux



Gravats

Détails des déchets gravats



Déchets acceptés

- › Ardoise
- › Béton non armé
- › Cailloux
- › Carrelage
- › Ciment
- › Déblais

Déchets interdits

- › Amiante
- › Plâtre
- › Terre végétale



Papiers

Déchets acceptés

- › Catalogues
- › Enveloppes
- › Journaux
- › Magazines
- › Prospectus

Déchets interdits

- › Essuie-tout
- › Papier carbone
- › papier peint
- › Papier souillé
- › Papier sulfurisé
- › Photographie
- › Papiers confidentiels



Textiles

Détails des déchets textiles



Déchets acceptés

- › Articles de maroquinerie
- › Couvertures
- › Draps
- › Chaussures
- › Nappes
- › Rideaux
- › Vêtements hommes, femmes, enfants
- › Usagés ou non

Déchets interdits

- › Articles non textiles
- › Chutes de textile en provenance des ateliers de confection
- › Matelas
- › Moquettes
- › Sommiers
- › Toiles cirées





Végétaux

Détails des déchets végétaux



Déchets acceptés

- › Feuillages
- › Fruits
- › Légumes
- › Plantes
- › Tontes

Déchets interdits

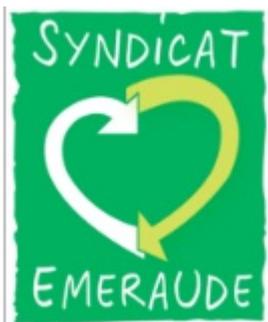
- › Films et sacs plastiques



Véhicules autorisés :

- Voitures particulières. Les remorques attelées ne doivent pas excéder une capacité de 500 kg.
- Véhicules utilitaires de moins de 3,5 tonnes (avec ou sans benne) et d'une hauteur limitée à 2,5 mètres.





(<https://www.syndicat-emmaude.fr/>)

SYNDICAT EMERAUDE

172, Chaussée Jules César
95130 Le Plessis-Bouchard

Horaires :

Du lundi au vendredi

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

📞 01 34 11 92 92



URL de la page: <https://www.syndicat-emmaude.fr/annuaire-des-equipements/decheterie-du-plessis-bouchard>